

Christine Pedotti

«Le pouvoir religieux doit être régulé»

LES PHRASES CLÉS

«La France n'a pas fait le travail que la Belgique a réalisé en 2010 avec la **commission Adriaenssens**.»

«C'est comme des **poupées russes**: de l'abus de pouvoir, on passe à l'abus de conscience et enfin à l'abus sexuel.»

«Les **prédateurs sexuels** ne sont pas nécessairement des gens qui n'ont pas de femme.»

INTERVIEW

JEAN-PAUL BOMBAERTS

A lors que la Justice française a autorisé la sortie mercredi de «Grâce à Dieu», le film de François Ozon sur la pédophilie dans l'Église (lire ci-dessous), Christine Pedotti, journaliste et éditrice, explique dans un livre pourquoi la hiérarchie catholique continue encore de couvrir de tels faits perpétrés par des prêtres.

Alors que se tient le procès du cardinal Barbarin, qui a omis de dénoncer ce qu'il savait, que vous inspire le bras de fer judiciaire autour de la sortie de ce film?

Que la France n'a pas fait le travail que la Belgique a réalisé en 2010 avec la commission Adriaenssens suite à la démission de l'évêque de Bruges. L'affaire Barbarin illustre comment la hiérarchie catholique a couvert les agissements d'un prédateur en série. Le 20 août 2018, j'ai envoyé une lettre aux évêques de France en leur demandant «qu'allez-vous faire face à cela?». Ils n'ont même pas accusé réception de ma lettre...

Le pape François vient de reconnaître publiquement que des prêtres et des évêques avaient agressé sexuellement des religieuses. Cela vous surprend?

Non. Cela montre que les religieuses étaient leurs bonnes mais également leurs bonnes au lit. Cela montre surtout à quel point le pouvoir peut perturber les consciences. Ça fonctionne un peu comme des poupées russes: de l'abus de pouvoir, on passe à l'abus de conscience et enfin à l'abus sexuel.

L'Église se défend en affirmant que le pouvoir est avant tout un service.

C'est faux. Le pouvoir, c'est dangereux et ça doit être régulé. On dépense beaucoup d'énergie à mettre en place des systèmes de régulation du pouvoir aux niveaux politique et économique. Je ne vois pas pourquoi il n'en irait pas de même au niveau religieux.

Le fait que l'Église soit dirigée exclusivement par des hommes n'a-t-il pas contribué à renforcer le problème?

Les sociétés mono-sexuées ont toujours été

des sociétés malades. Quand tout le pouvoir réside chez un seul sexe et qu'en plus, il s'agit d'un pouvoir sacré, ça n'arrange pas les choses. Pour ma part, je ne m'adresse jamais à un prêtre ou un évêque par «père» ou «monseigneur». Je suis sidérée par le nombre d'évêques qui se disent consternés par l'ampleur du phénomène. Au sujet des victimes, le cardinal Barbarin a dit lors de son audition par la Justice qu'il «pensait qu'elles rebondiraient». Que se passe-t-il dans leur tête pour être à ce point dénué de sensibilité? Je ne vois qu'une explication, c'est que le système a déformé leur conscience.

Les turpitudes de quelques-uns ne ternissent-elles pas l'image d'une majorité de prêtres qui n'ont rien à se reprocher?

Si je m'adresse aux responsables ecclésiastiques, ce n'est pas seulement pour les victimes, qui ont besoin d'être reconnues en tant que telles. C'est aussi pour l'évangile, car qui peut encore être crédible lorsqu'il se déclare chrétien? Ce livre est enfin pour les prêtres qui ne sont pas coupables. En ne faisant rien, on laisse la suspicion s'installer partout. Plus aucun prêtre, lors d'une cérémonie de baptême, n'oserait encore employer la citation de l'évangile «laissez venir à moi les petits enfants». J'avais parmi mes amis un prêtre qui s'est retrouvé visé par une suspicion. Je doute que c'était fondé. Il n'a peut-être rien fait d'autre que de poser sa main sur le bras

de quelqu'un. Et pourtant, il s'est suicidé. Non seulement cela m'a mise en colère, mais cela donne une idée du climat actuel de suspicion.

Ce mal ne concerne-t-il que les pays développés? Les pays du sud sont-ils à l'abri?

C'est l'état de maturité de nos sociétés qui a permis la dénonciation de ces scandales. Je crains que les pays en voie de développement n'aient pas la maturité qui puisse permettre

ce genre de dénonciation.

On dit que les prêtres africains ont des femmes. Est-ce que ça ne les protège pas contre ce genre de perversité?

Je ne suis pas certaine que le fait d'avoir une femme soit une garantie contre ce genre de dérive. Les prédateurs sexuels ne sont pas nécessairement des gens qui n'ont pas de femme. On en revient nouveau à la question du pouvoir, et surtout du pouvoir sacré, qui donne le sentiment d'appartenir à un monde qui se place au-dessus des lois ordinaires.

Est-ce que le mariage des prêtres pourrait résoudre le problème des vocations?

Non. La crise des vocations se résume à une crise du profil de poste. La prêtrise est une proposition de vie qui, à raison, n'attire pas les gens. C'est une vie presque inhumaine. Ils sont sollicités du matin au soir, sept jours sur sept. Pour les curés de campagne, leur voi-

ture est devenue leur deuxième maison. La vie n'est pas faite que de représentations, de postures. C'est aussi avoir des amis, partir en vacances.

Qu'en est-il dans les monastères?

Même si chaque vocation est estimable, ça se vide partout. En France, nous avons eu 80 ordinations l'an dernier pour 500 décès. Même constat pour les religieuses, qui sont en train de disparaître, même au niveau des grands ordres.

Le succès des Journées mondiales de la jeunesse (JM) laisse-t-il augurer un possible renouveau?

La dernière fois que les JM ont eu lieu en France, c'était en 1997. Un million de jeunes, entre 18 et 30 ans, avaient assisté à la messe à l'hippodrome de Longchamps. Ces gens ont aujourd'hui entre 40 et 52 ans. Or c'est cette catégorie de gens qui est massivement absente des églises aujourd'hui. Il faut croire que les JM n'ont pas suffi à enrayer l'effondrement du catholicisme dans nos pays.



Christine Pedotti, «Qu'avez-vous fait de Jésus?», éd. Albin Michel, 173 pages, 15 euros

Rififi judiciaire autour de la sortie du film de François Ozon sur la pédophilie dans l'Église

Malgré le feu vert accordé lundi par un juge parisien à la sortie en salles mercredi de son film sur la pédophilie dans l'Église lyonnaise, François Ozon reste suspendu à une seconde décision judiciaire attendue ce mardi après-midi à Lyon.

«Grâce à Dieu» raconte la naissance de l'association de victimes La Parole libérée, fondée à Lyon en 2015 par d'anciens scouts accusant d'abus le père Bernard Preynat.

Quelques heures après la décision du juge parisien, une autre audience se tenait à Lyon. Le réalisateur était cette fois assigné en référé par Régine Maire, 80 ans et ex-membre du diocèse de Lyon, poursuivie aux côtés de l'archevêque de Lyon pour non-dénonciation. Elle demande que son nom soit retiré du film au nom de la protection de la vie privée et de la présomption d'innocence.

«Grâce à Dieu» donne seulement les prénoms des victimes mais cite nommément le cardinal Barbarin, le père Preynat et Régine Maire – dont les noms, dit François Ozon, «étaient déjà dans la presse».

Ce prêtre lyonnais, poursuivi pour agressions sexuelles, et qui ne devrait pas être jugé avant fin 2019, avait assigné en référé François Ozon pour obtenir un report de la sortie en salles de ce film, auréolé samedi du Grand prix du jury à la Berlinale, deuxième prix majeur après l'Ours d'or.

Silence coupable

La sortie du film tombe en pleine actualité judiciaire: un jugement est attendu le 7 mars dans un autre volet de l'affaire, celui qui accuse le cardinal Philippe Barbarin et cinq autres personnes de ne pas avoir dé-

noncé les agressions sexuelles pédophiles du père Preynat.

«La décision, très bien motivée, reconnaît que le film – avec les avertissements qui l'accompagnent – ne justifie pas les mesures demandées qui menaçaient sa sortie», s'est réjoui Paul-Albert Iweins, l'un des deux avocats du producteur et du distributeur.

Si la justice lyonnaise, qui doit rendre sa décision ce mardi à 17 heures, répondait favorablement à la demande de Régine Maire, cela entraînerait de facto le report de la sortie du film d'au moins deux ou trois semaines.

Au-delà du compte à rebours sur cette sortie médiatisée, Ozon n'en a pas fini avec la justice. Car Bernard Preynat va faire appel de la décision prise à Paris. Un appel non suspensif mais c'est «une question de principe», estime son avocat.

AFP

**Tourné en secret,
«Grâce à Dieu»
raconte la naissance
de l'association
de victimes.**